



Strasbourg, le 22 août 2005

Greco (2005) 13F

24^e réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 27 juin – 1^{er} juillet 2005)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion

1. La 24^e réunion plénière du GRECO était présidée par M. Drago KOS, Président (Slovénie), et par Mme Isabelle VAN HEERS, Vice-présidente (Belgique), le mercredi. La liste des participants figure à [l'Annexe I](#) au présent rapport.
2. Le Président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à l'ensemble des Représentants, et plus particulièrement à ceux qui viennent d'être nommés.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour qui fait l'objet de [l'Annexe II](#) au présent rapport est adopté. Le Président souligne la nécessité de respecter l'ordre des travaux en raison du grand nombre de points à traiter.

III. Informations communiquées par le Président

4. Le Président fait rapport sur les points suivants :
 - sa participation au Quatrième Forum mondial sur la lutte contre la corruption (Brasilia, 7-10 juin 2005) lors duquel il a présenté le modèle GRECO à un atelier de travail sur les « Conventions internationales : élaborer et évaluer des mécanismes de suivi ». Le Secrétaire Exécutif et un certain nombre de Représentants au GRECO ont également participé à la manifestation ;
 - à ce jour, aucune position claire n'a été formulée quant au suivi de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), bien que d'éventuelles méthodes de suivi soient à l'examen. Le GRECO suscite un intérêt croissant, mais son modèle ne sera pas forcément adopté ;
 - sa présentation du Cinquième rapport général d'activité du GRECO (2004) au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, lors d'une audition dans le cadre de la 930^e réunion des Délégués des Ministres le 15 juin 2005¹. De nombreux Ambassadeurs ont exprimé leur intérêt pour les travaux du GRECO et en ont fait l'éloge. Un certain nombre de points intéressants ont été soulevés, notamment les relations entre le GRECO et la Commission européenne et l'adhésion de l'Union européenne à l'Accord partiel élargi. Les progrès intervenus dans la lutte contre la corruption dans les divers Etats membres ont également donné lieu à plusieurs communications. Le GRECO est clairement considéré comme une référence dans la lutte contre la corruption.
5. Le Président fait rapport également sur la 30^e réunion du Bureau qui s'est tenue à Bruxelles le 1^{er} juin 2005 (cf. GRECO (2005) 11F) et dont les discussions ont été quasi entièrement consacrées au Troisième Cycle d'Evaluation, lequel fera l'objet d'un débat par la plénière au courant de la semaine. Le document exposant la proposition du Bureau concernant le contenu et la préparation du cycle (GRECO (2005) 10F révisé) a été distribué à tous les Représentants avant la plénière.
6. Selon des informations communiquées au Bureau concernant l'actuelle procédure de non-conformité du premier cycle au titre de la Géorgie, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption ne sera pas adoptée avant le 25 juin, et le Plan d'action pour sa mise en œuvre, pas avant septembre 2005. Le Bureau est par conséquent convenu de proposer à la présente plénière de reporter à GRECO 25

¹ Sa communication fait l'objet du Greco Inf (2005) 6F.

l'évaluation globale du niveau de la conformité de la Géorgie avec les recommandations du premier cycle du GRECO.

IV. Informations communiquées par le Secrétaire exécutif

7. Le Secrétaire Exécutif fait rapport sur les développements intervenus depuis la 23^e Réunion Plénière (mai 2005), à savoir :

- l'invitation du Président du GRECO à une audition avec les Délégués des Ministres est en soi un signe du succès du GRECO. Le chapitre du Cinquième Rapport général d'activités (2004) consacré à une question de fond a contribué à susciter de l'intérêt pour les travaux du GRECO. Des exemplaires de la communication du Président sont disponibles. Invité lors de l'audition à commenter la visibilité du GRECO, le Président a indiqué que la publication de « flashs d'information » sur les sites du GRECO et du Conseil de l'Europe constituait un pas dans la bonne direction;

- durant l'audition susmentionnée, le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe a informé les Délégués des Ministres que la législation de son pays serait mise en conformité avec les Conventions civile et pénale sur la corruption (STE N^{os} 173 et 174), que le paquet de lois correspondant est en train d'être finalisé et que la loi de ratification ira très prochainement au Parlement. La Fédération de Russie pourrait par conséquent, adhérer au GRECO en 2006 ;

- des exemplaires de la Déclaration et du Plan d'action adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe au Sommet de Varsovie (16-17 mai 2005) sont disponibles. Le Plan d'action invite les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au GRECO et préconise un plus grand élargissement aux Etats non membres. Le Conseil de l'Europe renforcera sa coopération avec l'OCDE et les Nations Unies pour combattre la corruption au niveau global ;

- sa participation au Quatrième Forum mondial lors duquel il a fait une communication centrée sur la Recommandation Rec(2003)4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Tous les principaux acteurs de la lutte contre la corruption étaient représentés au Forum, apportant de la matière aux ateliers et débats. Plusieurs communications ont fait expressément référence au GRECO et à ses méthodes de suivi. Des exemplaires de la Déclaration finale adoptée à l'issue du Forum sont disponibles. Les chefs de délégation y réaffirment leur volonté d'appliquer effectivement les conventions anti-corruption internationales et soulignent l'importance de signer et ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) ;

- sa participation à un Atelier sur le suivi de la corruption (Sofia, 17-18 juin), organisé par l'UNODC et le Centre d'étude de la démocratie, une importante ONG bulgare. Outre l'UNODC, l'atelier, centré sur la surveillance de la corruption et le suivi des politiques internationales de lutte dans ce domaine a rassemblé des représentants de l'UNICRI, de la Banque mondiale, de la Banque de développement asiatique et de l'OCDE. Le Secrétaire Exécutif a présenté le mécanisme du GRECO. De toute évidence, il faudra du temps pour arrêter la forme et les modalités du suivi de l'UNCAC. Cela étant, pour l'heure, la préférence semble aller à une méthode de surveillance discrète simplifiée consistant principalement à mesurer l'ampleur de la corruption (par référence aux infractions obligatoires prévues dans l'UNCAC) ;

- l'Albanie, la Lituanie et l'Espagne n'ont pas encore autorisé la publication de leurs Rapports respectifs² d'Évaluation du Deuxième Cycle et la Bosnie-Herzégovine, celle de son Rapport de Conformité du Premier Cycle ;

- la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) a été ratifiée par 30 Etats, la Convention civile sur la corruption (STE n° 174) par 23 Etats et le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191) par 9 Etats. Il n'y a pas eu de nouvelles ratifications depuis la précédente réunion plénière ;

- prochains changements de personnel.

8. Le Luxembourg a adopté la loi portant ratification de la Convention pénale sur la corruption et de son Protocole additionnel en mai 2005.
9. Le Président invite les membres à autoriser la publication des rapports d'évaluation les concernant, sinon, il faudra préparer des résumés.

V. Procédure d'évaluation du deuxième cycle

Projets de rapports d'évaluation sur l'Allemagne, la Bulgarie et Malte

10. Le GRECO examine le projet (P3) de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur l'Allemagne.
11. Les membres de l'équipe d'évaluation (voir liste des participants) font des exposés introductifs. Les représentants de l'Allemagne présentent les observations de leurs autorités ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
12. A l'issue d'une deuxième lecture, le GRECO adopte le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur l'Allemagne (Greco Eval II Rep (2004) 10F).
13. Le GRECO note avec satisfaction que l'Allemagne autorise la publication de ce rapport.
14. Le GRECO examine le projet (P4) de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la Bulgarie.
15. Les membres de l'équipe d'évaluation font des exposés introductifs. Les représentants de la Bulgarie présentent les observations de leurs autorités ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
16. A l'issue d'une deuxième lecture, le GRECO adopte le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la Bulgarie (Greco Eval II Rep (2004) 13F).
17. Le GRECO examine le projet (P3) de Rapport d'évaluation du deuxième cycle sur Malte, sous la présidence de la Vice-présidente.
18. Les membres de l'équipe d'évaluation font des exposés introductifs. Les représentants de Malte présentent les observations de leurs autorités ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.

² Les rapports sur l'Espagne et l'Albanie ont été publiés ultérieurement le 5 et le 8 juillet 2005 respectivement.

19. A l'issue d'une seconde lecture, le GRECO adopte le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur Malte (Greco Eval II Rep (2004) 14F).
20. Le GRECO invite les autorités de la Bulgarie et de Malte à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de leurs rapports d'évaluation respectifs.

VI. Procédure de conformité du Premier cycle

Projet de Rapport de Conformité sur le Portugal

21. Le GRECO examine le projet (P3) de Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Portugal. Il se fonde sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités du Portugal (GRECO RS-I (2005) 2F) et le complément d'information fourni par ce pays. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Portugal (Greco RC-I (2005) 2F).
22. Le GRECO invite les autorités du Portugal à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de ce rapport³.

Projets d'Addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur le Luxembourg, l'Espagne et le Royaume-Uni

23. Le GRECO examine le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Luxembourg. Il se fonde sur des informations communiquées par les autorités du Luxembourg comme le requièrent les conclusions du Rapport de Conformité du Premier Cycle. Le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Luxembourg (Greco RC-I (2003) 5F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays.
24. Le GRECO invite les autorités du Luxembourg à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de cet Addendum⁴.
25. Le GRECO examine le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Espagne. Il se fonde sur les informations communiquées par les autorités de l'Espagne comme le requièrent les conclusions du Rapport de Conformité du Premier Cycle. Le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Espagne (Greco RC-I (2003) 7F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays.
26. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de l'Espagne autorisent la publication de l'Addendum.
27. Le GRECO examine le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Royaume-Uni. Il se fonde sur les informations communiquées par les autorités du Royaume-Uni comme le requièrent les conclusions du Rapport de Conformité du Premier Cycle. Le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Royaume-Uni (Greco RC-I (2003) 8F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays.
28. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités du Royaume-Uni autorisent la publication de l'Addendum.

³ Le rapport a été publié ultérieurement le 29 juillet 2005.

⁴ L'Addendum a été publié ultérieurement le 5 juillet 2005.

29. Conformément à la décision 14 du GRECO 23, la Délégation slovène présente des informations actualisées sur la proposition de démantèlement de la Commission slovène pour la prévention de la corruption. Le GRECO appelle de nouveau l'attention sur la pertinence particulière de la question pour la mise en œuvre de la Recommandation viii formulée dans le cadre du Premier Cycle d'Évaluation et invite la Délégation slovène à présenter de nouvelles informations actualisées au GRECO 25. Par conséquent, l'examen du projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Slovaquie est reporté à une prochaine réunion plénière.

VII. Procédure au titre de l'article 32, paragraphe 2 du Règlement intérieur du GRECO

30. La délégation de la Géorgie informe le GRECO que la Stratégie nationale de lutte contre la corruption a été adoptée le 25 juin 2005 et que l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie n'est pas prévue avant le 1^{er} septembre 2005. A la lumière de cette information, il est décidé d'attendre la finalisation du Plan d'action avant de procéder à l'évaluation globale de la conformité de la Géorgie avec les recommandations du premier cycle du GRECO qui est reportée au GRECO 25. La délégation de la Géorgie est invitée à soumettre au Secrétaire Exécutif, avant le 10 septembre 2005, les informations complémentaires nécessaires à l'évaluation globale.

VIII. « Grande » corruption

31. M. Mark RICHARD (Etats-Unis d'Amérique) présente un programme qui vise à faire face aux cas de « grande » corruption, c'est-à-dire de détournement de fonds publics à grande échelle. Le programme se fonde sur une proposition faite par les Etats-Unis lors du Sommet G8 en 2004. Sa mise en œuvre est confiée à la Présidence du G8, actuellement assurée par le Royaume-Uni. Mis au point avec des fonds en provenance des Etats-Unis, il se propose d'aider à préparer les demandes d'entraide judiciaire et à remonter jusqu'aux fonds détournés, dont le recel relève souvent de juridictions multiples. Le programme prévoit un mécanisme comprenant :

- des équipes d'intervention rapide ;
- la coordination des actions en recouvrement de biens ;
- l'organisation d'ateliers de travail sur le recouvrement de biens pour développer l'expertise en matière d'investigation financière et de localisation et dépiage des biens.

Une fois prises toutes les mesures juridiques pour sécuriser les biens illégaux, il importe également de veiller à les remettre aux autorités compétentes.

32. M. Richard informe le GRECO que le dispositif est prêt, pour offrir, sur demande, une assistance sur le terrain à tout pays; il invite les gouvernements désireux de participer aux équipes d'intervention rapide à se manifester⁵.

⁵ Des informations plus précises sont disponibles sur le site : <http://www.state.gov/e/eb/rls/fs/33552.htm>

IX Troisième Cycle d'Evaluation

33. Le Président présente la proposition préparée, à l'issue d'un débat approfondi, par le Bureau 30 sur le contenu et la préparation du Troisième Cycle d'Evaluation (Greco (2005) 10F révisé). Il rappelle que deux des thèmes proposés au GRECO 23, à savoir *le financement des partis politiques et les incriminations prévues dans STE n° 173* ont obtenu chacun le soutien d'environ la moitié des délégations ayant pris part aux discussions. La proposition du Bureau se veut un compromis et se présente par conséquent comme une combinaison des deux thèmes.
34. Le Secrétaire Exécutif informe la Plénière que le Bureau a aussi examiné dans le détail la méthodologie à appliquer. Etant donné la charge de travail à laquelle doit s'attendre le GRECO pour 2006, il sera difficile, voire impossible à la Plénière d'effectuer le travail préparatoire pour le Troisième Cycle d'Evaluation proprement dit. Il est donc proposé de créer deux groupes de travail pour assister le GRECO dans cette tâche.
35. L'évaluation de deux thèmes distincts dans le cadre du même cycle est un sujet d'inquiétude pour certaines délégations. Cela étant, de l'avis général, la proposition du Bureau concernant le contenu du Troisième Cycle d'Evaluation constitue un bon compromis qui reflète correctement les vues exprimées lors du GRECO 22 (mars 2005) et du GRECO 23 (mai 2005). Le Troisième Cycle d'Evaluation portera par conséquent sur deux thèmes : i. *les incriminations prévues par les articles 2 à 12 de la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173)*, en liaison avec l'article 19 (1) et, éventuellement, les articles 15 et 17 de ladite Convention et ii. *la transparence du financement des partis (articles 11, 12, 13b, 14 et 16 de la Recommandation Rec(2003)4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales)*. En ce qui concerne le champ du thème i., il est décidé d'inviter le groupe de travail concerné à faire des propositions quant aux articles de la Convention pénale sur la corruption qui devront finalement être inclus.
36. La proposition de créer deux groupes de travail pour aider la Plénière dans la préparation du Troisième Cycle d'Evaluation recueille un large soutien. Lesdits groupes devraient être chargés de préparer un « ensemble d'outils » pour le Troisième Cycle d'Evaluation (c'est-à-dire, une liste des points à examiner ; un questionnaire, des éclaircissements concernant les normes et critères à respecter par les pays évalués, etc...) à présenter à la Plénière pour examen durant le second semestre 2006. Les groupes de travail devraient également réfléchir à la composition souhaitable des délégations, à la sélection des évaluateurs et équipes d'évaluation, au contenu des programmes de visites sur le terrain et à d'autres aspects pratiques. Il faudra fournir aux groupes de travail toutes les informations permettant de leur faciliter la tâche. A cet égard, il est fait expressément mention d'une publication du Conseil de l'Europe intitulée « Le financement des partis politiques et des campagnes électorales – Lignes directrices. » et conçue pour servir de manuel d'application de la Recommandation Rec(2003)4.
37. Le Secrétariat préparera des projets de Mandat pour un groupe de travail sur la transparence du financement des partis d'une part et sur les incriminations prévues par la Convention pénale sur la corruption d'autre part. Les projets de Mandat seront soumis au Bureau 31, puis au GRECO 25, pour approbation.

X Budget 2006

38. Le Secrétaire Exécutif expose, dans les grandes lignes, la procédure budgétaire de l'Organisation, laquelle s'applique à tous les organes du Conseil de l'Europe. Le

projet de Propositions budgétaires pour 2006 (Greco (2005) 14F) présenté au GRECO a été approuvé par le Secrétaire Général. Elles prévoient les 2 % d'économies (« efficiency savings ») conformément à l'engagement pris par le Secrétaire Général devant le Comité des Ministres ; l'accroissement par rapport au budget 2005 n'est pas supérieur au taux d'inflation.

39. Vu les restrictions budgétaires, le budget proposé laisse très peu de marge de manœuvre. Il a été impossible de couvrir le coût d'un Atelier de lancement pour le Troisième Cycle d'Evaluation et il sera difficile d'assurer l'interprétation lors des réunions des groupes de travail chargés de préparer le Troisième Cycle d'Evaluation. Les économies d'efficience susmentionnées devront être obtenues en réduisant par exemple le nombre de documents imprimés. Il ajoute qu'il sera impossible au GRECO d'exécuter ses activités sans une augmentation de son budget en 2007.
40. La Plénière estime que l'organisation d'un Atelier de lancement pour le Troisième Cycle d'Evaluation revêt une grande importance. Le Président rappelle aux délégations la possibilité de faire des contributions volontaires qui pourront être utilisées pour couvrir les coûts de l'atelier, qui devrait être considéré comme une priorité.
41. Le GRECO approuve les Propositions budgétaires pour 2006 (Greco (2005) 14F) et charge le Secrétaire Exécutif de les transmettre au Secrétaire Général pour examen par le Comité du Budget, avant leur transmission au Comité Statutaire pour adoption.

XI Adoption des décisions

42. Le GRECO adopte les décisions de la 24^e Réunion Plénière, telles qu'elles figurent dans le document GRECO (2005) 12F.

XII Dates des prochaines réunions

43. La 25^e Réunion Plénière du GRECO se tiendra à Strasbourg du 10 au 14 octobre 2005. Le GRECO note que son Bureau se réunira à Strasbourg les 8 et 9 septembre 2005.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Ardian DVORANI
Judge, Supreme Court, Ministry of Justice, Bul. Ahmet Zog, TIRANA
Tel./ Fax +355 4 257314
E-mail: advorani@yahoo.com

ANDORRA/ANDORRE

M. Frédéric GUTIERREZ LE SAUX
Commissaire de Police, Unitat de Prevenció de Blanqueig (UPB), C/ Prat de la Creu núm. 8 -
despatx 402, Edifici Le Mans, ANDORRA LA VELLA
Tel. +376 806 730, Fax +376 828 842, E-mail: upb@andorra.ad

ARMENIA / ARMENIE

Mr Ashot GALOYAN
Adviser to the Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Government House 2,
Republic Square, YEREVAN 375010
Tel. +374 10 54 40 41 (2 84), Fax +374 10 54 39 25, E-mail: ashot_galoyan@yahoo.com

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamran ALIYEV
Senior Assistant to the Prosecutor General, General Prosecutor's Office, N. Rafibayli St. 7, 1001
BAKU
Tel. +994 12 492 15 18, Fax +994 12 492 23 12, E-mail: kam.aliyev@list.ru

BELGIUM / Belgique

Mme Isabelle VAN HEERS
Vice-Présidente du GRECO – Vice-President of GRECO
Magistrat Fédéral, Parquet Fédéral, Rue des Quatre Bras 19, 1000 BRUXELLES
Tel. +32 2 557 77 35 (direct) / 11 (standard), Fax +32 2 557 77 90 / 91
E-mail: isabelle.vanheers@just.fgov.be ou isa.vanheers@swing.be

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina, Valtera Perida
15, SARAJEVO
Tel. +387 332 12 529, Fax +387 334 42 614, E-mail: ftuzba@bih.net.ba

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV
Head of Department International Legal Cooperation, Ministry of Justice, Slavianska Street 1
1040 SOFIA
Tel. +359 2 980 92 20, Fax +359 2 987 00 98, E-mail: roupchev@mjeli.government.bg

Mr Petar RASHKOV
Director, International Legal Co-operation, European Integration and International Legal
Assistance, Ministry of Justice, Slavianska Street 1, 1040 SOFIA
Tel. +359 2 988 45 89, Fax +359 2 980 92 23, E-mail: peter@justice.government.bg

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA
Judge at the County Court in Zagreb, Trg Nikole Šubića Zrinjskog 5, 10000 ZAGREB
Tel. +385 1 480 1108, Fax +385 1 480 1070, E-mail: marinmrcela@yahoo.com

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS
Legal Officer, Law Office of the Republic, Counsel of the Republic , 27 Katsoni Street, 1082
NICOSIA
Tel. +357 22 446 018, Fax +357 22 317 063, E-mail: pkomodromos@eudep.law.gov.cy

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Karel BLAHA
Legal Expert, International Department, Ministry of Justice, Vysehradská st. 16, 128 10 PRAGUE 2
Tel. +420 221 997 942, Fax +420 221 997 919, E-mail: kblaha@msp.justice.cz

Mr Robert FREMR
Judge, Supreme Court , Nejvyšší soud, Burešova 20, 657 37 BRNO
Tel. +420 541 593 158, E-mail: rfr@seznam.cz

DENMARK / DANEMARK

Mr Svend LARSEN
Public Prosecutor, The Office of the Director of Public Prosecutions, Frederiksholms Kanal 16
1220 COPENHAGEN K
Tel. +45 33 12 72 00, Fax +45 33 43 67 10, E-mail: rigsadvokaten@ankl.dk

Mr Flemming DENKER
Deputy Director, The Public Prosecutor for Serious Economic Crime, Anker Heegaards Gade 5
1572 COPENHAGEN V
Tel. +45 33 14 88 88 ext. 53.45, Fax +45 33 43 01 19, E-mail: econ.crime@post.tele.dk

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV – **Apologised / Excusée**
Adviser, Corruption Specialist, Department of Crime Policy, Ministry of Justice, Tõnismägi 5a,
15191 TALLINN
Tel. +372 6208 223, Fax +372 6208 109
E-mail: mari-liis.liiv@just.ee

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department, P.O. Box 26, FIN-00023
GOVERNMENT
Tel. +358 9 160 425 39, Fax +358 9 160 434 77, E-mail: Kaarle.J.Lehmus@poliisi.fi

Ms Helinä LEHTINEN
Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department, Mannerheimintie 4, PO Box 25
00023 GOVERNMENT
Tel. +358 9 160 676 24, E-mail: helina.lehtinen@om.fi

FRANCE

M. Claude MATHON
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du
Ministère de la Justice, 129 rue de l'Université, 75007 PARIS
Tel. +33 1 43 19 81 60, Fax +33 1 43 19 81 72, E-mail: Claude.Mathon@justice.gouv.fr

GEORGIA / GEORGIE

Mr Levan KHETSURIANI
Chief Adviser, Anti-corruption Policy Coordinating Department, National Security Council, Ingorokva
str. 7, 0134 TBILISI
Tel. +995 32 93 66 01, Fax +995 32 98 99 72, E-mail: levan_at@yahoo.com

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Matthias KORTE
Head of Division, Ministry of Justice, Mohrenstrasse 37, 11017 BERLIN
Tel. +49 30 2025 9214, Fax +49 30 2025 9525 / +49 18 88 10 580 9214
E-mail: korte-ma@bmj.bund.de

Mr Bernd BÖSERT
Bundesministerium der Justiz, Mohrenstrasse 37, 10117 BERLIN,
Tel. +49 1888 580 92 13, Fax +49 1888 10 580 9214
E-mail: boesert-be@bmj.bund.de

Ms Birgit LAITENBERGER
Head of Division, Ministerial Counsellor, Ministry of the Interior, 11014 BERLIN
Tel. +49 1888 681 26 05
E-mail: Birgit.Laitenberger@bmi.bund.de

GREECE / GRECE

Ms Maria GAVOUNELI – **Apologised / Excusée**
Lecturer in International Law, Advisor to the Minister of Justice, University of Athens
Tel. +30 210 77 67 305, Fax +30 210 36 15 812
E-mail: nomodik@otenet.gr or mgavoun@law.uoa.gr (personal)

Mr Dimitrios GIZIS
Vice Prosecutor
Athens Court of 1st Instance, Hellenic Ministry of Justice, 96, Messogion Av., ATHENS 11525
Tel. +30 2 10 77 67 305, Fax +30 2 10 77 80 317
E-mail: nomodik@otenet.gr

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA – **Apologised / Excusé**
Head of Division, Ministry of Justice, Kossuth Tér 4
1055 BUDAPEST
Tel. +36 1 441 37 61, Fax +36 1 441 37 62, E-mail: KaraA@im.hu

Mr Péter STAUBER
Counsellor, Ministry of the Interior, Office for EU Cooperation, József Attila utca 2-4, 1051
BUDAPEST
Tel. +36 1 441 1654, Fax +36 1 441 1597, E-mail: stauberp@bm.gov.hu

ICELAND / ISLANDE

Ms Ragna ARNADOTTIR - **Apologised / Excusée**
Director of Legal Affairs, Ministry of Justice, Arnarhvoll, 150 REYKJAVIK
Tel. +354 545 9000 / 9020, Fax +354 552 7340, E-mail: ragna.arnadottir@dkm.stjr.is

IRELAND / IRLANDE

Ms Nicola MURPHY
Administrative Officer, Department of Justice, Equality and Law Reform, Criminal Law Reform
Division, Old Faculty Building, Shelbourne Road, DUBLIN 4
Tel. +353 1 602 8698, Fax +353 1 678 5786, E-mail: nicola_b._murphy@justice.ie

Mr James O'FARRELL
Principal Officer, Department of Finance, 73-79 Lower Mount Street, DUBLIN 2
Tel. +353 1 604 5783, Fax +35316045719, E-mail: Jim.O'Farrell@finance.gov.ie

Mr Antoine MacDONNCHA
Advisory Counsellor, Office of the Attorney General, Upper Merrion Street, Dublin 2
Tel. +353 (1) 6314132, Fax +35316314192, E-mail: antoine_macdonncha@ag.irlgov.ie

LATVIA / LETTONIE

Ms Ludmila UZULNIKA, Senior Specialist, Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau, Alberta street 13, 1010 RIGA
Tel. +371 735 6165, Fax +371 733 1150, E-mail: Ludmila.Uzulnika@knab.gov.lv

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Aušra BERNOTIENE
Director, Department of International Law, Ministry of Justice, Gedimino Pr. 30 / 1, 2600 VILNIUS
Tel. +370 52 66 29 39, Fax +370 52 62 59 40, E-mail: a.bernotiene@tic.lt

LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FRISING
Procureur d'Etat adjoint, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, BP 15, 2010 LUXEMBOURG
Tel. +352 475 981 432 (441 / 442), Fax +352 460 687, E-mail: jean-paul.frasing@justice.etat.lu

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI
Attorney General, Attorney General's Office, The Palace, Republic Street, VALLETTA CMR 02
Tel. +356 25 68 3131 / +356 21 22 58 41, Fax +356 21 240 738
E-mail: silvio.camilleri@gov.mt

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI – **Apologised / Excusée**
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général, Str. Banulescu-Bodoni, 26 2005 CHISINAU
Tel. +373 2 222 3590, Fax +373 2 222 8635 / 3590
E-mail: c_vicleanschi@hotmail.com / vicleanmd@yahoo.com

Mrs Elena ECHIM
Head of Directorate of International Legal Co-operation, Department of International Relations and European Integration, Ministry of Justice, 82, 31 August 1989 St., 2012 CHISINAU
Tel./fax +373 22 20 14 57/20 14 15, Fax +373 22 23 47 97 / 47 88
E-mail: elenaechim@yahoo.co.uk

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA
Senior Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice, Schedeldoekshaven 100, 2511 EX THE HAGUE, (P.O. Box 20301 - 2500 EH THE HAGUE)
Tel. +31 70 370 6566, Fax +31 70 370 6444, E-mail: e.e.weeda@minjus.nl

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY
Senior Adviser, Police Department, Ministry of Justice, Akersgt. 42 , (Pb 8005 Dep), 0030 OSLO
Tel. +47 22 24 54 17, Fax +47 22 24 95 30, E-mail: atle.roaldsoy@jd.dep.no

Mr Bjørn VALVIK
Chief Constable, National Police Directorate, Leikanger Lensmannkontor, Fylkesbygget, 6863
LEIKANGER
Tel. +47 90 85 3263, Fax +47 57 65 6041
E-mail: bjorn.valvik@politiet.no

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice,
Al. Ujazdowskie 11, 00-950 WARSAW
Tel. +48 22 52 12 804, Fax +48 22 52 12 827, E-mail: michalczuk@ms.gov.pl

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation, ul. Swietokrzyska 5, 00-950
WARSAW
Tel./fax +48 22 69 43 895, E-mail: agnieszka.konarska@mofnet.gov.pl

PORTUGAL

Mrs Luisa Maia GONÇALVES
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice, R. Sousa Martins Nº 21, 6&7º
Andar, 1050-217 LISBON
Tel. +351 21 312 1000, Fax +351 21 312 1055 / 6, E-mail: img@griec.mj.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Laura-Oana STEFAN
Directrice, Direction des Relations avec le Ministère public, de la Prévention de la Corruption et la
Criminalité, Ministère de la Justice, 17 rue Apolodor - Secteur 5, 70663 BUCAREST
Tel. +40 21 314 6209, Fax +40 21 314 6412
E-mail: laura.stefan@just.ro

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTENEGRO

Ms Aleksandra POPOVIC
Assistant Minister, Ministry of Justice, Nemanjina 22-26, 11000 BELGRADE
Tel. +381 11 3620 540, Fax +381 11 3620 596, E-mail: apopovic@mpravde.sr.gov.yu

Ms Ana NIKOLIC
Senior Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative, "Rimski TRG" N°45, Office 28,
81000 PODGORICA
Tel. +381 81 234 395, Fax +381 81 234 082, E-mail: aci@mn.yu

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Jaroslav PAL'OV
Director of Bureau of International Police Co-operation, Presidium of Police Forces
Head of National Central Bureau of INTERPOL, Vajnorská 25, 812 72 BRATISLAVA
Tel. +421 9610 50 300/1, Fax +421 9610 59 002/3, E-mail: palov@minv.sk

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption, Tržaška 19a, 1000 LJUBLJANA
Tel. +386 1 478 84 83 / 78 (direct), Fax +386 1 478 8472, E-mail: Drago.Kos@kpk-rs.si

Mr Roman PRAH
Senior Adviser, Commission for the Prevention of Corruption, Tržaška 19a, 1000 LJUBLJANA
Tel. +386 1 478 84 83 / 74 (direct), Fax +386 1 478 8472, E-mail: roman.prah@kpk-rs.si

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Rosalía SERRANO
Legal Adviser, Ministry of Justice, San Bernardo, 62, 28071 MADRID
Tel. +34 91 390 44 48 / 09, Fax +34 91 390 22 85, E-mail: rosalia.serrano@mju.es

Mr Atanasio GONZALEZ PASTRANA
Legal Adviser, International Relations Department, Ministry of Interior, c/ Amador de los Ríos nº 7
28071 MADRID
Tel. +34 91 537 17 24, Fax +34 91 537 11 60, E-mail: pastrana@amador.mir.es

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG
Director of International Affairs, Head of Director – General's Office, Economic Crimes Bureau,
Box 820, Hantverkargatan 15, 101 36 STOCKHOLM
Tel. +46 8 762 00 15, Fax +46 8 613 40 19, E-mail: kazimir.aberg@ekobrottsmyndigheten.se

Mr Håkan ÖBERG
Director, Division of International Affairs, Economic Crimes Bureau, Box 820, Hantverkargatan 15, 101
36 STOCKHOLM
Tel. +46 8 762 00 00, Fax +46 8 613 40 19, E-mail: hakan.oberg@ekobrottsmyndigheten.se

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Nikola TUPANCEVSKI Professor Ph. D (Criminal Law)
Faculty of Law Justinianus "Primus", Krste Misirkov bb, 1000 SKOPJE
Tel. +389 23 117 244 ext. 150, Fax +389 23 227 549
E-mail: tnikola@pf.ukim.edu.mk or tupanceski@yahoo.com

TURKEY / TURQUIE

M. Ergin ERGÜL
Magistrat, Chef de Département, Direction Générale du Droit International et des Relations
Extérieures, Ministère de la Justice, Adalet Bakanlığı, Ek Bina, UHDİGM, 06659 ANKARA
Tel. +90 312 414 78 34, Fax +90 312 418 46 70 / 425 02 90, E-mail: eergul@adalet.gov.tr

Mr Süleyman AYDIN
Assistant Professor, Police Academy Directory, Polis Akademisi, Başkanlığı-Gölbaşı, ANKARA
Tel. +90 312 499 70 02, Fax +90 312 499 70 19, E-mail: saydin60@yahoo.com

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul STEPHENSON
Head of Corruption and Fraud Law, Criminal Law Policy Unit, Home Office, 2nd Floor – Fry Building,
2 Marsham Street, LONDON SW1P 4DF
Tel. +44 207 035 6955, Fax +44 207
E-mail: paul.stephenson@homeoffice.gsi.gov.uk

Ms Pauline PROSSER, Dept. Of Constitutional Affairs

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union, Boulevard du
Régent, 27, B-1000 BRUSSELS
Tel. +32 2 508 26 35, Fax +32 2 512 00 69, E-mail: mark.richard@usdoj.gov

Mr Joseph E. GANGLOFF, Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S. Department of Justice
1301 New York Avenue NW, WASHINGTON D.C. 20005
Tel. +1 202 514 1450, Fax +1 202 514 0080, E-mail: joseph.gangloff@usdoj.gov

Mr William A. KEEFER
Assistant Commissioner, Office of Internal Affairs, United States Customs and Border Protection
1300 Pennsylvania Avenue NW, Room 8.3A, WASHINGTON, DC. 20229
Tel. +1 202 248 4611, Fax +1 202 927 0828, E-mail: william.keefer@ssa.gov

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Mr Albin ESER – **Apologised / Excusé**
Professor, Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law, Abteilung Strafrecht,
Günterstalstr. 73
D-79100 FREIBURG
Tel. +49 761 70 81 200, Fax +49 761 70 81 309 (direct) / 294, E-mail: a.eser@iuscrim.mpg.de
Other address:
ICTY, P.O. Box 13888, NL-2501 EW THE HAGUE
Tel. +31 70 512 5410, Fax +31 70 512 5252

**EXPERT-EVALUATORS RESPONSIBLE FOR THE EVALUATION OF THE FOLLOWING
COUNTRIES / EXPERTS-EVALUATEURS RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION DES PAYS
SUIVANTS**

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'ÉVALUATION DU GRECO

**Second Round Evaluation of Germany /
Évaluation du Deuxième Cycle de l'Allemagne**

Mr Antoine MAC DONNCHA (Ireland / Irlande)
Advisory Counsel, Office of the Attorney General, Upper Merrion Street, DUBLIN 2
Tel. +353 1 631 4132 / Fax +353 1 631 4192 / Email: antoine_macdonncha@ag.irlgov.ie

Mr William A. KEEFER (United States of America / Etats-Unis d'Amérique)
Assistant Commissioner, Office of Internal Affairs, United States Customs and Border Protection,
1300 Pennsylvania Avenue NW, Room 8.3A, WASHINGTON, DC. 20229
Tel. +1 202 248 4611 / Fax +1 202 927 0828 / E-mail: william.keefer@ssa.gov

Mr Atle ROALDSØY (Norway / Norvège)
Senior Adviser, Police Department, Ministry of Justice, Akersgt. 42, Pb 8005 Dep, 0030 OSLO
Tel. +47 22 24 54 17 / Fax +47 22 24 95 30 / E-mail: atle.roaldsoy@jd.dep.no

**Second Round Evaluation of Bulgaria /
Évaluation du Deuxième Cycle de la Bulgarie**

Mr Håkan ÖBERG (Sweden / Suède)
Director, Division of International Affairs, Economic Crimes Bureau, Box 820, Hantverkargatan 15, 101
36 STOCKHOLM
Tel. +46 8 762 00 00 (switchboard) / Fax +46 8 613 40 19 / E-mail:
hakan.oberg@ekobrottsmyndigheten.se

Mr Joseph E. GANGLOFF (United States of America / Etats-Unis d'Amérique)
Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S. Department of Justice, 1301 New York Avenue
NW, WASHINGTON D.C. 20005
Tel. +1 202 514 1450 / Fax +1 202 514 0080 / E-mail: joseph.gangloff@usdoj.gov

Mr Robert FREMR (Czech Republic / République Tchèque)
Judge, Supreme Court, Nejvyšší soud, Burešova 20, 657 37 BRNO
Tel. +420 541 593 158 / E-mail: rfr@seznam.cz

**Second Round Evaluation of Malta /
Evaluation du Deuxième Cycle de Malte**

Mr Ardian DVORANI (Albania / Albanie)
Judge, Supreme Court, Ministry of Justice, Bul. Ahmet Zog, TIRANA
Tel./ Fax +355 4 257314
E-mail: advorani@yahoo.com

Mr Jim O'FARRELL (Ireland / Irlande)
Principal Officer, Department of Finance, 73-79 Lower Mount Street, DUBLIN 2
Tel. +353 1 604 5783 / Fax +353 1 604 5751 / E-mail: Jim.O'Farrell@finance.gov.ie

Mr Philippos KOMODROMOS (Cyprus / Chypre)
Legal Officer, Attorney General's Office, Law office of the Republic of Cyprus, Counsel of the
Republic, 27 Katsoni Street, 1082 NICOSIA
Tel. +357 22 889 100 / 446 018 / Fax +357 22 665 080 / 317 063
E-mail: mokas@cytanet.com.cy

RAPPORTEURS : Compliance Procedure/Procédure de Conformité

RC-I PORTUGAL

Mr Sead TEMIM – Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Mr Flemming DENKER – Denmark / Danemark

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Mme Anna LAMPEROVA - - **Apologised / Excusée**
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentation Permanente de la Slovaquie auprès
du Conseil de l'Europe, 1 rue Ehrmann, 67000 STRASBOURG
Tel. +33 3 88 36 57 17, Fax +33 3 88 36 54 44, E-mail: misslov@wanadoo.fr

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Jaume BARTUMEU CASSANY – **Apologised / Excusé**
Membre du Conseil Général, Casa de la Vall Andorra La Vella, ANDORRE
Tel: +376 877 877 (standard), Fax: +376 86 98 63 (général), E-mail : ps@andorra.ad

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Petar RASHKOV
Director, International Legal Co-operation, European Integration and International Legal
Assistance, Ministry of Justice, Slavianska Street 1, 1040 SOFIA
Tel. +359 2 988 45 89, Fax +359 2 980 92 23, E-mail: peter@justice.government.bg

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Mr Silvio BONFIGLI
Principal Administrator, Anti-Corruption Division, Directorate for Financial and Fiscal Affairs
Tel: 33 1 45 24 94 43, Fax: 33 1 44 30 63 07, E-mail: silvio.bonfigli@oecd.org

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 22 11, Fax +33 3 88 41 27 94, E-mail: wolfgang.rau@coe.int

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 30 42, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: carlo.chiaromonte@coe.int

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 28 85, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: bjorn.janson@coe.int

M. Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 25 51, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: spyros.tsovilis@coe.int

Ms Liubov SAMOKHINA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 20 24, Fax +33 3 90 21 50 73, E-mail: liubov.samokhina@coe.int

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 90 21 56 20, Fax +33 3 90 21 50 73, E-mail: laura.sanz-levia@coe.int

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 30 43, Fax +33 3 90 21 50 73, E-mail: elspeth.reilly@coe.int

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 30 28, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: penelope.prebensen@coe.int

Mme Laure HEIM, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 90 21 44 39, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: laure.heim@coe.int

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 31 71, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: marie-rose.prevost@coe.int

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 23 09, Fax +33 3 88 41 39 55, E-mail: simona.ghita@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY
Mme Isabelle MARCHINI
Mme Julia TANNER

ANNEXE II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President / *Information par le Président*
4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
5. Communication by Bureau 29 / *Communication du Bureau 29*
6. **First reading** of the draft Second Round Evaluation Reports on: / **Première lecture** des projets de Rapports d'Evaluation du Deuxième Cycle sur :
 - **Lithuania / Lituanie** : Tuesday / *mardi*
 - **Spain / Espagne** : Wednesday / *mercredi*

The evaluators and the national delegations concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods: / Les évaluateurs et les délégations nationales concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :

 - **Lithuania / Lituanie** : Tuesday all day and Wednesday morning / *mardi toute la journée et mercredi matin*
 - **Spain / Espagne** : Wednesday all day and Thursday morning / *mercredi toute la journée et jeudi matin*
7. Examination and adoption of the draft First Round **Compliance Reports** on : **Bosnia and Herzegovina and Malta (Thursday)** / *Examen et adoption des projets de Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine et Malte (jeudi)*
8. **Second reading** and adoption of the draft Second Round Evaluation Reports on **Lithuania and Spain (Vendredi)** / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapports d'Evaluation du Deuxième Cycle sur **la Lituanie et l'Espagne (vendredi)**
9. Examination and adoption of Additional Reports required by First Round Compliance Reports : RC-I Addenda on **Finland, Luxembourg and Slovenia** / *Examen et adoption de Rapports supplémentaires requis par les Rapports de Conformité du Premier Cycle : RC-I Addenda sur la Finlande, le Luxembourg et la Slovénie*
10. Composition of Evaluation Teams in charge of the Second Round evaluation of Moldova and the United States of America and the Joint First and Second Round evaluation of Azerbaijan / *Composition des Equipes d'Evaluation chargées de l'évaluation du Deuxième Cycle de la Moldova et des Etats-Unis d'Amérique et de l'Evaluation conjointe des Premier et Deuxième Cycles de l'Azerbaïdjan (propositions du Bureau 29)*

11. Third Evaluation Round : Second *tour de table* on possible topics and methodology (cf **Summary Report of Bureau 29, Greco (2005) 7E and Summary Report of GRECO 22, Greco (2005) 5E**) / *Troisième Cycle d'Evaluation : Deuxième tour de table sur les thèmes et la méthodologie éventuels* (cf **Rapport Sommaire du Bureau 29, Greco (2005) 7F et Rapport Sommaire du GRECO 22, Greco (2005) 5F**)
12. Miscellaneous / *Divers*
13. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
14. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*